



Pour une justice climatique : Position des Amis de la Terre sur le climat

Novembre 2009

La justice sociale et environnementale, et son inévitable corollaire de sobriété, sont le cœur des valeurs des Amis de la Terre. Elles inspirent cette position.

1. Les enjeux

L'emballage des émissions de GES et l'urgence climatique

A côté de l'effet de serre d'origine naturelle s'est développé un effet de serre anthropique (d'origine humaine). Les émissions anthropiques de GES (gaz à effet de serre) ont augmenté de 70% depuis 1970 pour atteindre 49 milliards de tonnes CO₂eq (tonnes d'équivalent CO₂) en 2004. En 2007, la concentration de CO₂ dans l'atmosphère a atteint 384 parties par million (ppm) - 430 ppm en incluant les autres GES -, alors qu'elle était restée stable à 280 ppm pendant les 400 000 dernières années. Un scénario « business as usual » (désormais appelé scénario catastrophe par des experts) conduirait à 750 ppm en 2050. Selon le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat des Nations unies (GIEC), la référence scientifique mondiale, ce bouleversement conduirait à un réchauffement mondial de 1,4 à 5,8°C d'ici 2100. Par comparaison, seulement 4°C nous séparent de la dernière ère glaciaire en Europe.

La France et l'Union européenne ont fixé l'objectif de ne pas dépasser 2°C d'augmentation de la température mondiale d'ici 2100. Au delà de ce seuil, les risques sont exponentiels. Mais la transcription actuelle de l'UE en objectif d'émissions (limite de 450 ppm de CO₂) n'a que 50% de chances de respecter le seuil des +2°C. Selon M. Rajendra Pachauri, président du GIEC, il ne reste que 7 ans pour inverser la courbe d'évolution des températures. Si les émissions de GES continuent d'augmenter après cette période, le risque d'emballage climatique incontrôlable devient élevé. Le Worldwatch Institute a estimé impératif que les émissions déclinent au point de devenir négatives à partir de 2050, et souligne que même une augmentation limitée à +2°C aurait des conséquences « inacceptables ».

Des responsables et des victimes bien identifiées

La moyenne des pays industrialisés est de 16 tonnes CO₂eq par habitant par an, soit quatre fois celle des pays du Sud. En 2004, les pays industrialisés représentaient ainsi 46% des émissions mondiales pour seulement 20% de la population. Le décalage est encore plus flagrant si l'on mesure les émissions historiques des pays riches, car les émissions des pays du Sud (émergents principalement) n'augmentent fortement que depuis deux décennies.

Les pays riches sont situés pour la plupart dans des climats tempérés, parmi les plus stables. A l'inverse, alors qu'ils émettent peu de GES par habitant, les pays du Sud sont et seront frappés de manière disproportionnée. Les changements climatiques vont ainsi aggraver les injustices écologiques et sociales.

Des risques incontrôlables

Les changements climatiques sont une des plus graves menaces auxquelles l'humanité et la planète aient jamais été confrontées. 30% des espèces vivantes pourraient disparaître avec une hausse de 2,5°C. Toutes les activités humaines sont également concernées. Les catastrophes dites « naturelles » vont encore s'accroître, leur coût mondial pouvant s'élever à 1000 milliards de dollars par an d'ici 2040 selon le PNUE.

Du fait de l'aggravation combinée des sécheresses, de l'aridité, de la montée des eaux, de l'expansion du paludisme, etc, de grandes parties de la planète deviendront inhabitables, entraînant des déplacements massifs de populations. Sans aucun statut légal protecteur, les déplacés environnementaux sont déjà estimés à plus de 25 millions aujourd'hui et pourraient être 200 millions à l'horizon 2050, selon l'Organisation internationale des migrations (OIM). Ces déplacements forcés gigantesques généreront des troubles sociaux graves, des crises politiques voire des conflits. La vitesse et l'ampleur de ces bouleversements risquent d'être extrêmes : elles mettront sous pression les systèmes de gouvernance internationaux, nationaux et locaux, en risquant de dynamiter les institutions les plus fragiles, amoindissant encore leur capacité de réponse à ces défis.

La financiarisation de la crise climatique

Les pays industrialisés ont mis en place des marchés carbone, fonctionnant avec un plafond global et l'échange de quotas entre acteurs excédentaires et demandeurs. Ces marchés, dont le plus important est le marché européen issu de la directive quotas, ont déjà souffert d'effondrement des prix (en cas d'allocation excessive de quotas ou lors de la crise financière), de spéculation (notamment avec la création d'un marché secondaire ouvert aux acteurs financiers, non soumis aux quotas mais attirés par les profits potentiels).

Ont également été créés des mécanismes de compensation, ou mécanismes de flexibilité (issus du Protocole de Kyoto) : ils consistent pour les pays industrialisés à financer dans d'autres pays des réductions d'émissions de GES plutôt que de réduire leurs émissions domestiques. C'est principalement le Mécanisme de Développement Propre (MDP) entre pays industrialisés et pays du Sud, très controversé. Selon l'université de Stanford, 1/3 à 2/3 des crédits MDP sont fictifs. Et moins de 1% des projets sont susceptibles de contribuer de manière significative au développement durable dans le pays hôte selon l'étude Sutter-Perreno. Les populations y sont rarement associées correctement. Les MDP sont en outre en concurrence directe avec les demandes des pays riches aux pays émergents (où se situent la majorité des projets MDP) de réduire leurs propres émissions.

Enfin, nucléaire, forêts, agriculture et OGM risquent d'être inclus dans la compensation carbone. Si c'était le cas, la Réduction des Émissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD) transformerait les forêts en stocks de carbone au détriment de la biodiversité et créerait une menace d'éviction ou de pression insoutenable sur les populations forestières ou bénéficiant des forêts, notamment les populations indigènes.

Le symptôme d'une crise globale

Même le très conservateur rapport Stern de 2006 est explicite sur le sujet : « Le changement climatique est la plus grande faillite de l'économie de marché que le monde ait jamais connue ». Le laisser-faire coûterait 5 à 20% du PIB, alors qu'éviter la crise coûterait 2 à 3% seulement. La crise climatique n'est que le symptôme d'une crise plus systémique : le modèle de « développement » que les pays du Nord ont mis en place tient très peu compte de ses impacts sociaux et environnementaux. Le modèle économique dominant favorise et valorise la surconsommation, l'exploitation des ressources jusqu'à leur épuisement, et entraîne des gaspillages d'énergie et de ressources naturelles. Ce modèle n'est pas viable à moyen terme : nous pillons et asphyxions la planète, en utilisant en quelques décennies des stocks que la Terre a mis des centaines de millions d'années à constituer. Pour la majorité de la population mondiale, cette surexploitation génère misère, inégalités et conflits, et les tensions géopolitiques liées à l'exploitation des ressources naturelles risquent encore de s'aggraver.

2. Ce que veulent les Amis de la Terre

Respecter les droits humains dans la lutte contre les changements climatiques

Le droit à la vie, mais aussi les droits à l'alimentation, à l'eau, à la santé, au logement, à une vie sociale décente et à la paix doivent être respectés. La communauté internationale et les Etats ont l'obligation de prendre toutes les mesures permettant d'empêcher les violations de ces droits du fait des changements climatiques. Les deux axes de ces mesures sont l'atténuation des émissions et l'adaptation aux changements climatiques. Leur définition et leur suivi, au niveau international comme national et local, doivent être réalisés en associant la société civile et les citoyens. Les droits à l'information et à la participation impliquent d'associer systématiquement la société civile aux processus de décision.

Notamment, le problème des déplacés environnementaux appelle d'ores et déjà des réponses spécifiques : l'adoption d'un cadre juridique nouveau et la mise en place de politiques publiques à la hauteur des enjeux.

Réduire les émissions domestiques de GES des pays industrialisés d'au moins 40% d'ici 2020 et 95% d'ici 2050

Le GIEC a fourni des fourchettes de réductions de GES nécessaires pour les pays industrialisés et pour le monde : ce consensus scientifique mondial doit être la base des négociations politiques. Les Amis de la Terre estiment que les fourchettes hautes doivent être retenues, compte tenu des rapports récents plus alarmistes et du principe de précaution. Avant tout, les pays industrialisés doivent ainsi réduire leurs émissions de GES de 40% minimum d'ici 2020, puis de 95% minimum d'ici 2050 en modifiant radicalement leurs modes de production et de consommation. Au niveau mondial, les émissions doivent être réduites de 80% d'ici 2050. Dans ce cadre, le pic des émissions mondiales doit être situé en 2015 et être inférieur à 420

ppm.

Il est également devenu nécessaire d'élaborer un scénario international visant 350 ppm de CO₂eq, scénario qui augmenterait à 80% nos chances de rester en dessous du seuil des +2°C.

Ces objectifs ont pour but d'aboutir à un espace environnemental soutenable par habitant au niveau mondial, objectif central des Amis de la Terre. En matière climatique, il faut atteindre ainsi un seuil de 1 t CO₂ par habitant par an d'ici 2050, pour une population (à cette date) de 9 milliards d'habitants.

Rembourser la dette écologique des pays industrialisés aux pays du Sud

L'annulation totale de la dette financière des pays pauvres est un préalable impératif. Pour les Amis de la Terre, la dette écologique se définit comme la dette cumulée contractée par les pays industrialisés du Nord vis-à-vis des pays du Sud, du fait notamment du pillage des ressources, de la destruction de la biodiversité, des dommages environnementaux, de l'accaparement de terres agricoles, etc. La dette écologique ne se pose pas seulement en termes financiers mais aussi éthiques et juridiques : l'objectif est avant tout de rendre aux populations du Sud la maîtrise de leurs ressources naturelles, et de leur permettre de faire respecter leurs droits. La dette climatique concerne plus spécifiquement les émissions de gaz à effet de serre.

Du fait de leur responsabilité historique dans les émissions mondiales de gaz à effet de serre, les pays industrialisés sont les premiers à devoir aujourd'hui réparer les bouleversements climatiques actuels, au *pro rata* de leurs émissions historiques et de leur richesse économique par habitant. Les financements doivent servir à la fois à l'atténuation des émissions de GES des pays du Sud et à leur adaptation aux changements climatiques inévitables.

Les pays industrialisés doivent apporter des financements prévisibles, suffisants, obligatoires, équitables, additionnels et vérifiables. La Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CNUCC) doit avoir la supervision de l'ensemble des financements. Sur la base des données du GIEC, une première approche des Amis de la Terre en 2009 aboutit à un montant annuel mondial nécessaire de 110 milliards d'euros publics minimum d'ici 2020, dont 35 milliards pour l'UE.

Des financements innovants sont impératifs. Un mécanisme unique ne suffira pas à répondre aux enjeux. Les Amis de la Terre demandent notamment la création de taxes à double dividende (générant recettes fiscales ET évolution des comportements), notamment d'une taxe carbone-énergie, d'une taxe sur les émissions des transports internationaux aériens et maritimes, et de taxes sur les transactions financières. De nouveaux mécanismes de distribution hors Banque Mondiale et FMI doivent eux aussi être créés pour que les fonds servent effectivement à l'atténuation et à l'adaptation aux changements climatiques, dans le cadre d'une gouvernance internationale équilibrée et avec la participation systématique des populations.

Outre les financements, les pays riches doivent faciliter des transferts de technologie libres de droits de priorité intellectuelle pour favoriser des modes de développement sobres en carbone dans les pays du Sud. Enfin, ils doivent favoriser la liberté de circulation des populations du Sud pour que les savoirs et les savoir-faire circulent.

Rejeter les fausses solutions aux changements climatiques

Les Amis de la Terre rejettent les fausses solutions technologiques aux changements climatiques que sont le nucléaire, les grandes barrages qui ne respectent pas les recommandations de la Commission Mondiale des Barrages, le captage et stockage du carbone, les agrocarburants, les OGM et les plantations de monocultures intensives. Les Amis de la Terre demandent également l'arrêt progressif de l'extraction des fossiles en les laissant dans le sol, en commençant par les plus polluants (charbon, sables bitumineux) pour aller vers l'arrêt total de leur utilisation d'ici 2050, sauf exceptions à petite échelle dans les pays pauvres.

Le commerce du carbone, qui inclut les échanges de quotas d'émissions et les projets de compensation carbone Nord-Sud, ne résout pas la crise climatique ; au contraire, il porte préjudice aux communautés locales et à leur environnement, tout en avantageant les multinationales (y compris financières) et en retardant la remise en cause urgente des modes de vie insoutenables des pays riches. Les Amis de la Terre s'opposent donc à l'expansion des marchés carbone et demandent leur suppression progressive. Concernant les forêts, les Amis de la Terre demandent la création d'un fonds international pour la déforestation évitée sous l'égide des Nations unies.

Pour éviter des changements climatiques dangereux, les Amis de la Terre proposent trois types d'outils : réglementation (notamment sectorielle), taxation et planification publique, mises en oeuvre de façon intégrée et complémentaire.

Mettre en place des mécanismes de sanction

Les engagements des Etats doivent être juridiquement contraignants. Des mécanismes de suivi, contrôle et sanction des obligations des Etats sont nécessaires. L'efficacité de ces mécanismes dépend d'institutions internationales ayant le pouvoir de faire respecter ces obligations. Elles doivent systématiquement associer la société civile.

3. Ce que font les Amis de la Terre pour y parvenir

Pour atteindre ces objectifs, les Amis de la Terre :

- mènent des campagnes globales et sectorielles de lutte contre les changements climatiques, en France, en Europe et dans le monde ;
- proposent une contre-expertise argumentée comprenant des scénarios de réduction radicales des GES des pays riches ;
- dénoncent les fausses solutions et les positions incohérentes des gouvernements et multinationales ;
- promeuvent des alternatives concrètes à la surconsommation d'énergies fossiles ;
- portent les voix des populations affectées par les changements climatiques et le principe de leur participation systématique aux décisions qui les concernent ;
- mènent des recours juridiques ;
- participent à des mouvements collectifs en faveur d'alternatives locales et globales (promotion des filières courtes, etc).

Note : Voir les positions des Amis de la Terre sur les société soutenables, sur le remboursement de la dette climatique (à venir), sur l'énergie et sur les déplacés environnementaux.